

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **41 (1949)**

Heft 9

PDF erstellt am: **13.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

# Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

41<sup>me</sup> année

Septembre 1949

N° 9

## Quarante ans après la réorganisation de l'Union syndicale

Par *Willy Keller*

En 1948, il y a eu quarante ans que l'Union syndicale suisse a procédé à sa dernière réorganisation. L'année 1908 a marqué la fin d'une longue période de tâtonnements et d'expériences. La structure fédérative que le congrès de novembre 1908 a donnée à l'Union syndicale suisse a fait ses preuves. La grande organisation des travailleurs suisses est en quelque sorte une Confédération générale du travail. Elle groupe des fédérations indépendantes. Les attributions de l'organisme central et le champ de recrutement des associations membres sont nettement délimités. Dans son domaine, chaque fédération est souveraine; les questions professionnelles (contrats collectifs, salaires, etc.) sont entièrement de son ressort. En revanche, les problèmes économiques et sociaux de portée générale, c'est-à-dire ceux qui intéressent l'ensemble des travailleurs, sont l'affaire de l'Union syndicale. Cette conception de la division du travail nous paraît aujourd'hui évidente. Il n'en a pas toujours été ainsi. Bien que l'on se soit rendu compte depuis longtemps que cette structure était seule conforme aux nécessités, qu'elle seule pouvait permettre au syndicalisme de développer toute sa puissance, il a fallu attendre jusqu'en 1908 pour qu'elle s'impose, tant les résistances étaient nombreuses.

Vers 1890, nombre de syndicalistes éminents estimaient encore que l'exiguïté du territoire suisse ne permettait pas de constituer des fédérations professionnelles comme en Grande-Bretagne, en France ou en Allemagne; à leur avis, seule une organisation unique entraînait en ligne de compte. Cette manière de voir s'est révélée incompatible avec la réalité. La fusion progressive des groupements locaux et régionaux en fédérations professionnelles marquait la voie à suivre. Dans les grands centres industriels, les syndicats locaux